

Table des matières

Préface	7
Légende	9
LIVRE I^{ER} DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE	11
TITRE I^{er}. Définitions générales	13
TITRE 2. Définitions propres à certains livres	37
Chapitre 14. Définitions particulières au livre XX	37
LIVRE XX DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE	63
TITRE 1^{er}. Principes généraux	65
Chapitre 1 ^{er} . Champ d'application	65
Chapitre 2. Règles de procédure	72
Chapitre 3. Registre	105
Chapitre 4. Praticiens de l'insolvabilité	121
TITRE II. Détection des entreprises en difficulté	139
Chapitre 1 ^{er} . Collecte des données	140
Chapitre 2. Chambres des entreprises en difficulté	167
TITRE III. Mesures provisoires	199
TITRE IV. Médiateur d'entreprise et accord amiable	245
ANTHEMIS	993

TITRE V. Réorganisation judiciaire	297
Chapitre 1 ^{er} . Dispositions générales	297
Section 1 ^{re} . Objectif	297
Section 1 ^{re} /1. Accord préparatoire	300
Section 2. Dossier de la réorganisation judiciaire	307
Section 3. Requête en réorganisation judiciaire et la procédure subséquente	311
Section 4. Conditions pour l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire	369
Section 5. Jugement sur la requête en réorganisation et ses effets	394
Section 6. Effets de la décision de réorganisation	428
Section 7. Prorogation du sursis	555
Section 8. Modification de l'objectif de la procédure	563
Section 9. Fin anticipée et clôture de la procédure	566
Chapitre 2. Réorganisation judiciaire par accord amiable	580
Chapitre 3. Réorganisation judiciaire par un accord collectif	598
Chapitre 4. Réorganisation judiciaire par transfert d'entreprise sous autorité judiciaire	773
Code pénal	915
Code de droit international privé	923
Chapitre XI. Procédures collectives d'insolvabilité	924
Arrêté royal n° 4 du 29 décembre 1969 relatif aux restitutions en matière de TVA	927
Code des impôts sur les revenus 1992	931
Convention collective de travail n° 102 du 5 octobre 2011 concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'une réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice	937

Conseil national du travail – Avis n° 1779	
Séance du mercredi 5 octobre 2011	949
Loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises	
BIBLIOGRAPHIE	971